

Histoire de la FEDE

La première partie de l'historique édité dans ce document a été publiée le 28 novembre 1996, pour les cinquante ans de la faïtière. La suite, dès la page 17, a été rédigée début 2022, peu après les 75 ans de l'organisation.

Préambule

Chères et chers collègues,

Depuis cinquante ans, les employés des Services publics du canton de Fribourg vivent une idylle qui, jusqu'ici, a bien tenu la route. La Fédération et les associations qui la composent vivent une relation privilégiée. Ce couple fête ses « noces d'or ».

Quel euphémisme de parler d'or dans la morosité économique ambiante où, de toutes leurs forces, les employés du service public manifestent, ensemble, pour éviter la dégradation du démantèlement de l'État momentanément aux prises avec les turbulences économiques !

Pourtant, les employés d'État veulent célébrer dignement ce jubilé. Ils peuvent s'enorgueillir de compter au nombre de leurs collègues le premier maillon de la longue chaîne qui préside, depuis un demi-siècle, aux destinées de notre Fédération. À l'échelle de l'Histoire, notre « Fédération » reste pleine d'énergie, d'enthousiasme, de détermination, avec la vie devant elle, toujours en « devenir » puisqu'elle accueille sans cesse de nouveaux « arrivants ».

Nous fêtons une institution encore jeune, suffisamment armée pour ne pas se laisser dévier de son mandat : maintenir le mieux-être de ses adhérents et tenter de l'améliorer.

L'alerte quinquagénaire – pour la première fois de son histoire – s'est permis d'innover en élisant à sa tête une coprésidente ; qu'elle soit remerciée et que son engagement suscite des « vocations » dans la cohorte sans cesse grandissante des employées d'État.

L'historique de notre Fédération montre à l'évidence que par tous les temps, par soleil ou par houle, elle a su tenir le cap inspirant le respect de ses détracteurs qui auraient souhaité la dompter ou lui dicter la voie à suivre. Par ses actes, ses décisions parfois douloureuses, elle a donné un sens au vocable « **s o l i d a r i t é** ».

Si, à ce jour, notre État fait l'objet d'admiration, en Romandie particulièrement, elle est très fière d'y avoir grandement contribué. Que soient remerciés ceux qui, à travers le temps, ont façonné son identité. Que soient plus nombreux encore ceux qui la soutiennent ; qu'ils n'hésitent pas à répondre aux sollicitations de ses dirigeants chaque fois qu'il s'agira de « marquer » et de « défendre » notre existence.

Qu'à l'aube du troisième millénaire, la Fédération continue dans cette voie. Que l'autorité développe et intensifie l'esprit de partenariat pour que ses membres restent maîtres de leur destin et puissent mieux choisir les solutions appropriées à l'évolution de la société qu'ils ont mission de « servir ».

Au nom du Comité d'organisation du 50^e anniversaire : J.-M. Pichonnaz



Vœux gouvernementaux

La période que nous vivons actuellement est caractérisée par une insécurité professionnelle touchant bon nombre de personnes, tous milieux sociaux et classes d'âge confondus. Des centaines de places de travail sont menacées de restructuration et les problèmes financiers entraînent des diminutions de salaires, même dans les régies d'État.

Dans une telle situation, deux éléments me paraissent indispensables au maintien de bonnes conditions-cadres pour les employés et à la garantie d'un climat de confiance entre employeurs et employés. Le premier est la défense des intérêts des employés, grâce à des organisations à la fois fortes et constructives, combatives et conciliantes. Le second est d'assurer la continuité d'un bon dialogue entre les deux parties.

Le canton de Fribourg et plus particulièrement le Conseil d'État ont la chance que ces deux éléments soient réunis.

À l'occasion du 50e anniversaire de la Fédération des associations du personnel des services publics, je me fais le porte-parole du Conseil d'État pour lui transmettre nos sincères félicitations et lui exprimer nos chaleureux remerciements. Le Conseil d'État a particulièrement apprécié la qualité du dialogue établi avec la Fédération et la compréhension dont ont fait preuve les associations du personnel. Le maintien d'un climat de confiance et de travail efficace, et ceci malgré les mesures d'économies ayant touché le personnel de l'État, découle certainement aussi du caractère fructueux de la discussion instaurée tout au long de la législature.

Dans sa défense des intérêts du personnel, la Fédération n'a jamais perdu de vue les problèmes financiers auxquels l'État se voit confronté. Consciente du fait que l'assainissement des finances de l'État est la base de bonnes conditions de travail, elle a accepté de participer à cette opération. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir toujours accompagné ses démarches en faveur du personnel du souci d'offrir les meilleurs services à la population. Je souhaite à la Fédération qu'elle continue ses activités dans cet esprit et poursuivre sa bonne collaboration avec le Conseil d'État.

Ruth Lüthi

Présidente du Conseil d'État



La mémoire de la FEDE

Flânez, rêvez, et sans détour, portez votre imagination vers l'année 1946. La roue tourne... les années défilent... et 1946 arrive. Concentrez-vous maintenant sur un nom, peut-être inconnu pour certains, et pourtant si célèbre pour d'autres... Un instant, il ressort de l'oubli : M. Alfred Repond. Continuons notre voyage dans le temps ! Une année, un nom... et une fonction : Président. La roue tourne... encore un tour et plus de détails : la Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg. Alors, vous êtes arrivés à celui qui nous intéresse respectueusement.

En 1946, M. Alfred Repond devient le premier Président de la FEDE.

Après un brevet d'enseignant primaire à l'école d'Hauterive, il obtient une licence en latin à l'Université de Fribourg. En 1950, il devient directeur de l'École secondaire des garçons à Fribourg, aujourd'hui le Belluard, jusqu'en 1971.

Malheureusement, son état de santé ne m'a pas permis de le rencontrer pour cet événement, et de lui poser les nombreuses questions au sujet de la fondation de la FEDE. C'est donc en rencontrant son épouse, et en me plongeant dans les archives que j'ai pu recueillir quelques informations de cette époque.

C'est dans le but d'améliorer le salaire des enseignants qui était de Fr 450.- par mois à cette époque, d'obtenir les augmentations souhaitées, que M. Alfred Repond fonda, avec quelques autres collègues, la FEDE. Il voulait assurer le statut des fonctionnaires et des enseignants. Selon les paroles de son épouse, il s'est toujours battu pour les autres. Il aimait démarrer les grands projets, mais ensuite, il passait la main très vite quand ils étaient réalisés, pour se lancer un nouveau défi vis-à-vis de lui-même.

C'est le samedi 26 octobre 1946 à l'Hôtel suisse à Fribourg que se tint la première assemblée d'environ 150 délégués de toutes les associations de fonctionnaires et employés de l'État de Fribourg, assemblée qui devait se prononcer sur l'opportunité de fonder la Fédération des Associations du personnel des services publics de l'État.

Cette réunion vota à l'unanimité une résolution chargeant les comités des trois grandes associations : celle des fonctionnaires, du Corps enseignant et du Corps de police, de poursuivre l'étude d'un projet de statut de la FEDE, de convoquer une assemblée constitutive. Celle-ci eut lieu au Café de la Paix, à Fribourg, le 28 novembre 1946. Les statuts y furent adoptés et le premier bureau élu. Le but de cette Fédération est inscrit à l'article 2 des statuts.

« La Fédération a pour but de coordonner les efforts de ses membres, en vue de la défense des intérêts spirituels, moraux et économiques des associations et sociétés affiliées. Son caractère est uniquement professionnel et social. »

Et les responsables se mirent à l'œuvre. Après avoir remis au Conseil d'État le projet de loi sur le statut des fonctionnaires, ils préparèrent le plan d'adoption des traitements de 1947, pas important vers le statut définitif.

« Une opiniâtreté polie, un calme imperturbable et une dialectique sans faille sont les éléments les plus sûrs de la réussite dans toute négociation ». Alfred Repond

Minimum vital, égalité des sexes

1946 – 1960

L'État introduit une nouvelle classification des fonctions. Cela a pour conséquence des augmentations de traitement qui ont provoqué des conflits entre le Conseil d'État et la FEDE au sujet des cotisations à la caisse de prévoyance. Le Conseil d'État refuse d'appliquer l'égalité de traitement entre les sexes.

1946

Les allocations familiales entrées en vigueur en 1945 et fixées à Fr 8.- par mois et par enfant, passent à Fr 10.-

1949

L'allocation de ménage est fixée à Fr 540.- par année.

1950

Le Conseil d'État octroie une gratification à tous les fonctionnaires et employés d'État qui ont passé 25 ans de service. Le montant de cette gratification est fixé à la hauteur de la moitié du traitement mensuel au moment où le fonctionnaire termine sa 25e année de service.

1951

L'allocation de ménage passe de Fr 540.- à Fr 660.- par année. En ce qui concerne les vacances, les fonctionnaires et employés d'État ont droit : de 1 à 10 ans de service à 2 semaines, de 11 à 20 ans de service ou dès 35 ans d'âge à 3 semaines, dès la 21e année de service ou 55 ans d'âge : 4 semaines

1952

Le Conseil d'État publie la nouvelle classification des fonctions. Les allocations familiales passent de Fr 10.- à Fr 15.- par mois et par enfant.

1955

La FEDE demande l'effet rétroactif au 1er janvier 1953 de la nouvelle classification des fonctions et elle obtient une réponse favorable.

1956

L'allocation de ménage passe de Fr 660.- à Fr 840.- par année

1957

Une commission paritaire est instituée pour les rapports de service du personnel de l'État. Elle est un organe consultatif du Conseil d'État, pour les questions ayant trait à la réglementation des rapports de service en général. Cette Commission donne son préavis sur les projets des dispositions ou d'exécution sur la loi du personnel de l'État, la classification des fonctions et les salaires en général. Les propositions et suggestions peuvent être présentées par : l'Office du personnel, la Fédération des associations du personnel de l'État et les associations du personnel.

Le Conseil d'État augmente l'allocation de ménage de Fr 840.- à Fr 1'020.- par année et l'allocation pour enfant de Fr 15.- à Fr 20.- par mois.



1958

Le Conseil d'État octroie une gratification à tous les fonctionnaires et employés d'État qui ont passé 25 ans de fonction au service de l'État, et une nouvelle gratification à ceux qui ont passé 40 ans de fonction. Le montant de chacune de ces gratifications est fixé à la moitié du traitement mensuel.

Au cours des années 1946 à 1960, la FEDE a adressé de nombreuses requêtes au Conseil d'État et celles qui vont suivre ont toutes été refusées par le dit Conseil.

Une des préoccupations principales de la FEDE est déjà la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que l'introduction de la semaine anglaise, soit 5 jours de travail. Les enseignants demandent également une revalorisation des traitements, mais la réponse du Conseil d'État est négative, vu le déficit prévu pour 1958. La FEDE revendique en 1955 une augmentation de 5 % des salaires, à répartir entre l'allocation personnelle et l'allocation de ménage. Malgré les refus, le combat continue.

Reconnaissance de la fidélité

1960 – 1970

La nouvelle échelle des traitements aura été l'amélioration principale pour le personnel de l'État. Le Conseil d'État accepte également le traitement maximum aux plus de 30 ans de service. Pour la première fois, en 1961, l'après-midi du 1er mai devient congé officiel pour tous les fonctionnaires et employés d'État.

1961

L'allocation de ménage passe de Fr 1'020.- à Fr 1'200.- par année et les allocations familiales sont de Fr 20.- par mois pour 1 à 2 enfants et de 25.- par mois dès le 3e enfant. L'après-midi du 1er mai est congé officiel pour les fonctionnaires et employés d'État.

1962

La direction des finances réadapte les salaires et traitements au 1er juillet de 4 %, mais au minimum de Fr 300.-.

1963

La direction des finances admet le paiement des allocations sociales jusqu'à 23 ans pour les enfants en étude ou en apprentissage.

1964

Après discussion avec la FEDE, le Conseil d'État accepte la nouvelle échelle des traitements qui sera mise en vigueur en 1965. Il décide également de verser une allocation annuelle d'employeur de Fr 264.-, à laquelle s'ajoute l'allocation familiale cantonale, pour tout enfant jusqu'à 16 ans révolus, respectivement 23 ans, si l'enfant est en étude ou en apprentissage et à la charge des parents.

1965

Sur requête de la FEDE, le Conseil d'État accorde une gratification à tous les fonctionnaires et employés d'État qui ont accompli 25 années de fonction au service de l'État et une deuxième gratification après 35 ans de fonction. Le montant est fixé à un demi-traitement mensuel après 25 ans de service et à un traitement mensuel après 35 ans de service. Le Conseil d'État décide



que l'allocation familiale, fixée à Fr. 30.-, sera versée uniformément à chaque enfant, et jusqu'à 25 ans pour l'enfant en étude ou en apprentissage.

1966

Sur insistance de la FEDE, le Conseil d'État accepte le traitement maximum aux plus de 30 ans de service au 1er juillet, et il augmente aussi les salaires de base de 3 %. La FEDE obtient également gain de cause pour l'allocation de ménage qui passe de Fr 1'200.- à Fr 1'500.- par an et l'allocation d'employeur qui passe de Fr 264.- à Fr 360.- au 1er janvier 1967.

1967

Sur demande de la FEDE, une augmentation de 3 % des salaires est obtenue au 1er août. En ce qui concerne les vacances, elles sont accordées pour : 1 à 3 ans de service : 2 semaines, 4 à 15 ans de service ou dès 30 ans d'âge : 3 semaines, dès la 16e année ou 45 ans d'âge : 4 semaines.

1969

L'allocation de ménage passe de Fr 1'500.- à Fr 1'656.- par année et l'allocation d'employeur de Fr 360.- à Fr 396.- par an et par enfant. Pour les vacances, la FEDE a obtenu 3 semaines de vacances pour 1 à 15 ans de service et 4 semaines dès la 16e année ou 45 ans d'âge.

Pour les années 1960 à 1970, la FEDE s'est battue pour obtenir des résultats concernant certaines revendications, mais malgré ses efforts, le Conseil d'État a refusé la diminution de l'horaire de travail à 44 heures, ainsi que la semaine de 5 jours généralisée. En ce qui concerne l'égalité entre les deux sexes, il reste sur ses positions. La FEDE a demandé aussi l'introduction des primes de fidélité pour ceux qui ont atteint le « plafond » dans les échelons de leur traitement ainsi que la fixation des jours de congé les lendemains de Noël et du Nouvel-An. Toutes ces requêtes restent en attente pour cette période.

Consolidation des allocations sociales

1970 – 1980

Une Commission consultative en matière de traitements est désignée en vue d'arriver à la moyenne suisse. Son Président est M. Claude Schorderet, plus quatre membres de la FEDE. Le Conseil d'État décide que la revalorisation des traitements se fera en trois étapes. Il introduit les primes de fidélité en 1979.

1971

L'allocation ménage passe de Fr 1'656.- à Fr 1'800.- par année et l'allocation d'employeur pour enfant passe de Fr 396.- à Fr 420.-

1972

La FEDE obtient une hausse de l'allocation ménage qui passe à Fr 1'980.- par année au 1er janvier et l'allocation employeur passe à Fr 480.- par année.

1973

Le Conseil d'État approuve l'indexation de la revalorisation des traitements de Fr 1'200.- soit Fr 100.- par mois, à titre d'acompte dans l'approche de la moyenne suisse, comme première étape à tous les fonctionnaires et employés d'État. Le traitement de base est ainsi augmenté de 8,2 %.



1974

Le Conseil d'État accepte la deuxième étape de la revalorisation des traitements, pour un montant égal à celui de 1973. La FEDE obtient une augmentation de l'allocation de ménage qui passe de Fr 1'980.- à Fr 2'400.- par année.

1975

La troisième étape de la revalorisation des traitements concerne les traitements des catégories de fonctions qui n'avaient pas été touchés par la deuxième étape, ainsi que les catégories de fonctions les plus éloignées de la moyenne suisse.

1976

La préoccupation principale de la FEDE reste le règlement d'exécution de la loi sur le statut du personnel de l'État.

1977

La FEDE a obtenu gain de cause pour les primes de fidélité qui seront introduites au 1er janvier 1979, et pour l'allocation de ménage qui passe de Fr 2'400.- à Fr 2'760.- par année.

1979

Introduction des primes de fidélité qui seront versées avec le salaire de décembre, dès la 10e année de service. Elles seront de Fr 1'000.- par année et Fr 50.- par année supplémentaire, jusqu'à Fr 2'500.-

Au 1er septembre, création d'une commission consultative permanente pour la mise à jour du règlement sur le statut du personnel de l'État. Les fonctionnaires et employés d'État travaillent 5 jours par semaine, soit 44 hebdomadaires. Les vacances sont de 3 semaines jusqu'à 39 ans et 4 semaines dès 40 ans révolus. La gratification d'ancienneté est celle d'un traitement mensuel.

Les principales revendications de la FEDE pour 1970 à 1980 qui n'ont pas obtenu satisfaction sont les suivantes : en 1978, la FEDE a demandé une réduction de l'horaire de travail à 42 heures. Le problème de l'égalité entre hommes et femmes n'a toujours pas trouvé de suite favorable, pas plus que le régime des vacances. La FEDE s'est préoccupée de l'âge de la retraite, faut-il une retraite obligatoire identique pour tous ou une retraite facultative, soit une retraite à la carte. Elle voudrait une nouvelle classification des fonctions dans le but d'approcher de la moyenne suisse. Pour les vacances, elle demande 4 semaines pour tous, mais aussi 5 semaines dès l'âge de 50 ans et 6 semaines dès l'âge de 60 ans. Elle fait remarquer que l'allocation pour enfant est inchangée depuis 1972.

Vacances et revalorisation des traitements

1980 – 1990

Le nouveau régime des vacances est entré en vigueur. La commission consultative permanente s'est occupée du problème des traitements du personnel enseignant, notamment par une étude comparative entre les salaires valaisans et fribourgeois, de la nouvelle échelle des traitements, de la modification des dispositions du règlement relatives à l'allocation ménage, soit éliminer l'inégalité entre le collaborateur marié et la collaboratrice mariée. La FEDE a demandé une indexation de la prime de fidélité que le Conseil d'État a refusée.



1980

Le nouveau régime des vacances demandé par la FEDE a été obtenu, soit : 4 semaines jusqu'à 49 ans, 5 semaines dès 50 ans et 6 semaines dès 60 ans. Le Conseil d'État indexe les salaires de 2,3 % au 1er janvier.

1983

La FEDE obtient l'augmentation de la prime de fidélité. Dès la 10e année de service, la prime annuelle passe de Fr. 1'000.- à Fr 1'200.- plus Fr. 50.- par année supplémentaire, jusqu'à Fr 2'700.- ainsi que l'augmentation de l'allocation cantonale pour enfant qui passe de Fr 80.- à Fr 90.- par mois. Les traitements sont indexés de 3,8 % au 1er janvier.

1984

Nouvelle revendication obtenue par la FEDE : l'introduction de la retraite à 60 ans. Le Conseil d'État accepte le paiement d'un congé maternité de 16 semaines. Les allocations familiales passent de Fr 90.- à Fr 100.- par enfant et par mois.

1985

L'allocation de ménage passe de Fr 2'760.- à Fr 3'240.- par année. La diminution de l'horaire de travail demandé par la FEDE est obtenue. Il passe de 44 h hebdomadaire à 43 h ½. La FEDE a aussi eu gain de cause pour l'amélioration des traitements les plus bas.

1986

Le travail hebdomadaire est réduit à 43 heures (- ½ heure). Le montant de l'allocation d'employeur pour enfant est fixé à Fr 720.- au lieu de Fr 480.-. La gratification d'ancienneté est à nouveau changée, le montant est celui d'un traitement mensuel ou il peut être remplacé par un mois de congé payé. Cette gratification est versée en même temps que le dernier traitement mensuel respectivement de la 25e et de la 35e année de service.

1987

Le 1er juillet, la nouvelle loi sur les traitements entre en vigueur, elle apporte plus de clarté sur la rémunération du personnel de l'État, mais elle ne permettra certainement pas de combler le retard pris sur les autres cantons et la Confédération. La FEDE procède à l'examen de l'avant-projet concernant la qualification périodique des fonctions. Elle dépose le 21 mai 1987, un cahier détaillé et motivé de revendications, mais elle ne peut se contenter des modestes améliorations prévues. Il est important que la FEDE ne soit plus seulement informée, mais qu'elle participe activement aux décisions touchant le personnel et qu'elle soit un partenaire constructif.

1988

L'horaire hebdomadaire de travail est abaissé à 42,5 h, (-1/2 heure). Le Conseil d'État augmente l'échelon annuel de la prime de fidélité qui passe de Fr 50.- à Fr 100.- jusqu'à concurrence de Fr. 4'200.- Il introduit également la classe de sélection. La FEDE est représentée : au comité de la Caisse de prévoyance avec 5 représentants, à la Commission consultative permanente pour les questions du personnel et au Comité du Fonds d'entraide pour le personnel.

1989

Nouvelle réduction de l'horaire hebdomadaire de travail à 42 heures.

Durant les années 1980 à 1990, la FEDE a proposé des revendications qui n'ont pas abouti, notamment la revalorisation des traitements dans le but d'une approche de la moyenne suisse, la réduction de l'horaire hebdomadaire de travail à 40 heures, la réadaptation des allocations sociales, la classification des fonctions et bien évidemment le 13e salaire.

Déficit, austérité – conflit, concertation

1990 – 1996

La suppression de l'allocation ménage a provoqué bien des conflits entre la FEDE et le Conseil d'État. Ce fut un véritable conflit social, un vrai bras de fer, et la FEDE organisa dès lors la résistance contre cette décision. Pour les fonctionnaires, ce sont les années « économies », malgré l'introduction du 13e salaire réel et de la publication de la nouvelle classification des fonctions.

1990

Le treizième salaire est octroyé à raison de 50 %. La FEDE parle d'un groupe de travail sur « la moyenne suisse » dont le mandat serait d'établir les comparaisons les plus minutieuses à tous les niveaux, afin d'avoir les meilleurs arguments pour défendre ses positions auprès de la future commission d'évaluation des fonctions. La FEDE a été consultée sur : l'avant-projet de « *règlement concernant le personnel de l'État, non soumis à la loi sur le statut du personnel* » ainsi que sur l'avant-projet de « règlement relatif à la constitution de la Commission d'évaluation et de classification des fonctions ».

1991

Introduction du 13e salaire réel. Il est égal au douzième du traitement annuel de base, versé à fin juin et fin novembre. Les délégués de la FEDE refusent de participer à la Commission d'évaluation et de classification des fonctions, tant que celle-ci n'est pas paritaire. La FEDE affirme sa position sur la suppression de l'allocation ménage par ces termes : « ***Nous n'acceptons pas les attaques du Grand Conseil qui consistent à diminuer le revenu du personnel de l'État par la diminution ou la suppression de l'allocation de ménage*** » .

Malgré les efforts de la FEDE, l'allocation de ménage est supprimée.

1992

Pour la FEDE, une période paradoxale. Les conflits sont plus nombreux et ouverts avec le Conseil d'État. Dans le même temps se consolide une stratégie d'alliance avec le gouvernement afin de « souder » voire « bétonner » avec lui des accords face au parlement. La FEDE veut éviter ainsi que les députés mettent leur « grain de sel » dans la politique du personnel.

C'est l'année de la concertation et le début de l'approfondissement d'une politique de resserrement des liens avec le Conseil d'État. Grâce aux actions concertées de la FEDE avec le Conseil d'État, le budget 1993 a pu être adopté définitivement. La position de la FEDE a évité au canton un référendum, une situation bloquée et une aggravation de l'ensemble des conditions salariales des collaborateurs de l'État.

La FEDE s'est affirmée comme véritable partenaire au vrai sens du terme. Les décisions de la FEDE ont montré que les collaborateurs de l'État savent assumer leurs responsabilités. Si l'accord entre le Conseil d'État et la FEDE a abouti, c'est qu'il y a eu une volonté farouche de

maintenir des conditions acceptables pour la sauvegarde des acquis sociaux et salariaux, remis fortement en cause en 1991. Pour l'avenir, la FEDE doit approfondir ses relations avec le Conseil d'État et être encore plus unie. Sur insistance du président et suite à une modification de la loi par le Conseil d'État, la FEDE participera à la Commission pour l'évaluation et la classification des fonctions.

De la consultation à la négociation

1993 – 1994 – 1995

Le 26 mai 1993, l'Assemblée générale extraordinaire des délégués de la FEDE accorde sa confiance au Conseil d'État et répond favorablement à sa demande de participation du personnel pour assainir les finances cantonales. En contrepartie, elle demande au Conseil d'État :

- de s'engager à défendre les acquis : prime de fidélité, indexation, 13e salaire ;
- d'entrer en négociation pour abaisser de 50 % à 20 % d'un plein-temps le taux d'activité pour bénéficier d'un statut de droit public ;
- d'octroyer un congé maternité de 16 semaines pour toutes les collaboratrices de l'État ;
- d'introduire, dès 1994, les dispositions concernant l'allocation d'ancienneté pour les collaborateurs jouissant d'un statut de droit privé ;
- de mettre en vigueur une compensation de 15 minutes de congé pour une heure de travail de nuit.

Ces contreparties sont restées pour la plupart, lettre-morte. Nous sommes obligés de constater que la réciprocité ne s'est pas produite et nous nous sentons trahis dans notre confiance. Une période difficile s'annonce pour la FEDE, vu la détérioration financière du canton. Avec les prévisions pessimistes concernant le budget, les employés d'État se sont laissés convaincre de s'allier au Conseil d'État pour sauver les finances cantonales. Et des sacrifices, les employés en ont fait. Ils ont renoncé depuis 1993 à toute revalorisation de salaire et ont assumé le travail à double pour remplacer les postes non repourvus. Ils ont accepté, dès février 1995, la modification des dispositions légales de la Loi sur les traitements avec entrée en vigueur au 1.1.1997 qui dit que « *Le Conseil d'État peut décider de ne pas compenser le renchérissement ou de ne le compenser que partiellement compte tenu du coût de la vie, de la situation économique et de l'État des finances cantonales* ».

Mais, dans cet article, figure toujours, à la demande de la FEDE, le fait que le traitement de référence du collaborateur est adapté au renchérissement une fois par année. En période de conjoncture économique favorable, le Conseil d'État peut octroyer une augmentation de traitement supérieure au renchérissement, mais uniquement où il s'agit de rattraper tout ou partie de non-compensations antérieures. Ils ont subi la suppression ou la diminution de l'allocation de ménage et la suppression de l'indexation deux fois l'an. L'employé engagé depuis peu d'années est engagé deux classes au-dessous de la classe de fonction. Le 26 mai 1993, les employés acceptent la suppression de 50 postes de travail pour 1994, et reconduisent cette proposition pour les 2 années suivantes. Ce sont donc quelque 230 Mio. d'économies à verser au crédit du personnel. La FEDE crie son mécontentement, car elle reproche au Conseil d'État de n'avoir pas informé les fonctionnaires et employés d'État des bénéfices et économies réalisés.

En 1995, le Comité de la FEDE adresse plusieurs lettres au Conseil d'État pour rencontrer sa délégation pour les questions du personnel, car elle est sans nouvelles depuis 6 mois des divers messages adressés, soit :

- la participation différenciée votée le 26 mai 1993 ;
- le contentieux des prestations de renchérissement de 1994 ;
- la participation du personnel pour 1996 ;
- la création d'un groupe de travail paritaire pour définir les indicateurs économiques et sociaux en vue de l'application du nouvel art. 10 LTP au 1er janvier 1997 ;
- une information sur le projet du Conseil d'État de procéder à un toilettage de la Loi sur le statut du personnel.

Constatant la nécessité d'être plus efficace et mieux organisée, la FEDE, en 1995, a décidé de modifier ses statuts et structures pour devenir plus offensive. Elle veut accéder au rôle d'interlocuteur-acteur fort et respecté en mesure de négocier avec le Gouvernement ou de lui opposer une résistance.

La FEDE doit se « professionnaliser » par un engagement d'un secrétaire à temps partiel à 10 %, elle doit informer plus ses membres sur ses activités, sur les rapports avec le Conseil d'État et les autorités. L'information au personnel doit être active. Pour atteindre cet objectif, elle doit renforcer ses moyens matériels. La FEDE a aussi délibéré sur la décision du Conseil d'État d'octroyer une allocation de renchérissement de 0, 5 % au 1er janvier 1995, alors que le budget prévoyait un taux de 0, 8 %. Revendication de la différence en 1994 pour que les employés en profitent en 1995 déjà.

Le 28 juin 1995, rencontre avec la DCEQP. Les participants expriment leur mécontentement et leur déception. Ils sont dus, au fait que les employés d'État en ont « ras le bol » de leurs efforts. Le comité décide de ne pas participer financièrement au plan de redressement en 96 en dérogation du décret du 23 juin 1993. Ce comité estime que les employés d'État ont suffisamment donné. Ils veulent parvenir le plus tôt possible à ce que leur salaire corresponde réellement et exactement à celui de l'échelle officielle des traitements.

Interview de la coprésidente

Mme Catherine Marin-Descloux.

Comment expliquez-vous qu'il ait fallu si longtemps pour qu'une femme accède à ce poste ?

Je pense que durant des années, on ne s'est pas préoccupé de la représentation des femmes au sein des associations. Dans la vie active également, la femme était mise à l'écart. On entretenait encore le schéma : la femme au foyer et l'homme au travail. Je crois que ça prouve aussi la non-proposition de l'homme qui n'a rien fait pour changer cette situation, parce que les lois sont faites par les hommes et pour les hommes. Mais, je crois que c'est à la femme de réagir, de se frayer un chemin, car ce n'est pas l'homme qui va le lui proposer. Par contre, à



la FEDE, malgré la majorité d'hommes qui se trouvent au sein du comité ou du bureau, ce sont eux qui ont proposé la présence d'une femme à la présidence.

En tant que femme, comment voyez-vous votre rôle à la FEDE ? Est-ce que les sujets concernant ou touchant les femmes vous impliquent davantage ?

Je me sens plus concernée par certains sujets en tant que femme, mais je n'en fais pas une priorité. Je suis effectivement très attentive à certaines décisions qui pourraient mettre de côté la femme, et je peux, de ce point de vue, apporter des arguments plus convaincants, plus percutants. Je mets une attention particulière à tout ce qui concerne le social en général.

Pourquoi une coprésidence, et comment vous êtes-vous partagé les tâches ?

Une femme ne voulait pas s'engager seule à la présidence de la FEDE, elle désirait être épaulée et ce partage de la fonction correspond tout à fait à ce besoin. Ce n'est pas le fait de n'avoir pas trouvé quelqu'un pour assumer seul ce poste, car M. Jean Queloz était absolument capable et d'accord de prendre la présidence, mais il désirait quelqu'un avec lui, en l'occurrence une femme. Pour le futur, je pense que la coprésidence va entrer toujours plus dans les mœurs.

Il y a beaucoup d'avantages d'être deux à ce poste, on peut se référer à l'autre, avoir un appui, entendre d'autres positions et ce partage de fonction permet aussi d'éviter, dans certains cas, que quelqu'un impose trop son optique, et donc on peut tempérer son ardeur. Je précise toutefois que ce n'est pas le cas de la FEDE.

En tant que coprésidente de la FEDE, quel est le sujet le plus important pour vous actuellement ?

Mon but, celui du comité et de la FEDE, c'est d'arriver à participer, de ne pas être toujours contacté en tant que négociateur, de ne plus être mis devant le fait accompli, mais de pouvoir participer, être partenaire et non plus consultant.

Message personnel

Si on veut que les choses changent, que la femme, dans la vie active, prenne sa place au niveau des associations, des commissions, il faut d'abord qu'elle soit présente à ce niveau-là, qu'elle en fasse partie afin de défendre ses idées, parce que si la femme n'est pas présente aujourd'hui, il ne faut pas compter progresser. Je pense que si les hommes ont une femme en face d'eux, ils sont obligés de parler différemment, de tenir compte de notre présence. Ils oseront peut-être moins aller contre les intérêts féminins ou l'image de la femme qu'ils peuvent avoir, ou du moins ils le diront moins ouvertement si les femmes sont présentes. Il faut que des femmes donnent l'exemple pour que d'autres osent aussi s'engager. Mais, à la FEDE, je pense que les hommes sont très conscients de ce problème. Je n'ai jamais remarqué une autre attitude que celle qui soutient les femmes, j'ai toujours une considération d'égal à égal, et de ce fait, la femme n'a pas à faire sa place, à se défendre en tant que telle, comme c'est souvent le cas dans le milieu du travail où la femme n'a que peu de poids.

Un sujet qui m'a interpellée au sein de la FEDE, c'est le problème des femmes au niveau des classes de salaires, et je m'efforce de le défendre. En effet, l'homme sait très bien, dans le travail, ne pas donner le même titre à une femme pour justifier la différence de salaire, et c'est flagrant dans la profession de secrétaire. Je crois qu'aucun homme ne porte ce titre, ils sont tout de suite adjoints, et c'est alors une autre façon de ne pas respecter l'égalité. Au sein de



la FEDE, ils l'ont très bien compris et ils se soucient beaucoup de ce problème d'inégalité. Ils sont prêts à appuyer les femmes, mais ils attendent aussi des femmes qu'elles se manifestent et qu'elles s'engagent.

De présidents à présidentes

1946 à 1954

Repond Alfred

Association des enseignants primaires

1955 à 1959

Bossy Raphaël

Association des magistrats, fonctionnaires et employés d'État

1960 à 1961

Winkler Alfred

Syndicats chrétiens (devenue CFT)

1962 à 1964

Waeber Jacques

Association de la gendarmerie fribourgeoise

1965 à 1966

Chiffelle Louis

Association de la police de sûreté

1967 à 1968

Overney Alexandre

Associations des maîtres primaires

1969 à 1970

Favarger André

Magistrats et Fonctionnaires

1972 à 1974

Scherwey Bernard

Société du personnel des arsenaux

1975 à 1978

Bruelhart Guy

Association des professeurs de l'enseignement secondaires supérieur

1979 à 1981

Geinoz Benoît

CFT



1982 à 1984

Javet Michel

Association de la gendarmerie fribourgeoise

1985 à 1987

Nidegger Pierre

Association du personnel de la police de sûreté

1988 à 1989

Michel Bernard

Associations des magistrats, fonctionnaires et employés d'État

1989

Nidegger Pierre

Association du personnel de la police de sûreté

1990 à 1992

Clément Pierre-Alain

Association des maîtres secondaires

1993 à 1995

Pichonnaz Jean-Marie

Association des enseignants primaires

1996 coprésidence

Marin-Descloux Catherine

Association du personnel administratif et technique de l'Université

Queloz Jean

Syndicat suisse des services publics

2008-

Fragnière Bernard



L'appui syndical

À partir de 1990, avec la crise économique, les acquis sociaux obtenus par la FEDE durant les années précédentes se trouvent en péril. Une force de « résistance » doit s'organiser, et c'est pourquoi elle a besoin d'expérience, de savoir-faire et de professionnalisme.

À l'heure de renouveler son staff dirigeant, la FEDE ne trouvant pas de candidats-es, elle s'est naturellement tournée vers les syndicats. Un accord commun CFT/SSP a donc été trouvé, qui permet de sortir la FEDE d'une impasse. Syndicalement, il est nécessaire de maintenir, dans cette phase conjoncturelle, l'image combative et organisée de la FEDE face au gouvernement. Les deux syndicats prennent très au sérieux la problématique de la FEDE en ce qui concerne la composition de ses instances et proposent à l'Assemblée de la FEDE, une candidature syndicale pour la présidence et d'assumer les tâches du secrétariat et du caissier, à partir du 1er juillet 96.

C'est une solution qui permet également la mise à disposition de la FEDE de professionnels de la représentation et de structures adéquates et organisées. Les syndicats veulent être transparents et ouverts et s'investir sur la base d'un programme de législation marqué par des axes prioritaires : le temps de travail, la NGP (nouvelle gestion publique), la promotion de la femme, la révision du statut du personnel de l'évaluation des fonctions.

Par la proposition d'une coprésidence, une femme et un homme, la FEDE jette les bases d'objectifs qui consistent à la promotion de la femme au sein des instances dirigeantes de l'organisation.

« En conclusion, nous nous engageons à faire le maximum et je vous demande de faire confiance à l'équipe qui va diriger la FEDE ».

Jean Queloz

(assemblée de juin 1996)

Perspectives

Les organisations professionnelles des employés-es d'État ont une caractéristique propre qui est la défense et la promotion des intérêts de leur corporation. Leur champ d'action était centré sur elles-mêmes. Cependant, elles ont vu un intérêt à se FEDERer. Le dépassement de leur champ d'activité propre leur permet d'ajouter un moyen supplémentaire pour atteindre leur but. En faisant ce pas, elles doivent néanmoins concéder certains principes propres en négociant un dénominateur commun avec d'autres corporations ou syndicats qui ont également choisi de se FEDERer. Le jeu consiste donc à faire comprendre aux autres organisations professionnelles que ses intérêts propres ont une caractéristique générale voire universelle.

La FEDE, qui joue le rôle d'organisation faïtière, doit son existence à ce jeu complexe du compromis. Elle est le lieu où ces demandes et concessions réciproques se font et se défont au gré des solutions à proposer. La généralisation, « la cantonalisation » du statut du personnel de l'État a pour effet de renforcer ce caractère interprofessionnel de la FEDE. Les petites organisations y trouvent aussi leur compte, la force du grand nombre leur donne cette importance numérique qui leur manque.

L'austérité budgétaire et ses conséquences rendent plus complexe encore le jeu du compromis. S'y ajoute, l'obligation de définir des stratégies à plus long terme face à l'État employeur. Elle implique la réalisation d'une unité forte en son sein et parfois d'alliances contre nature avec le gouvernement pour mieux résister aux éventuelles attaques du parlement. Dans ce contexte, les syndicats, organisations plus « professionnalisées » et « inter professionnalisées », jouent un rôle plus dominant et reconnu. La qualité d'interlocuteur social de la FEDE face au gouvernement et parlement s'en est trouvée augmentée. Corollaire, la tendance à s'en remettre aux spécialistes affaiblit la démocratie.

Pour y pallier, la FEDE forme ses responsables et informera le personnel par un journal. Le partenariat social implique, en cas de négociations, que l'interlocuteur fasse des propositions. D'où la nécessaire étude approfondie des dossiers et l'élaboration de propositions avec implication de l'organisation et du personnel concerné dans leur réalisation.

Cette expérience, forgée sur les feux de l'austérité budgétaire, a-t-elle préparé la FEDE à affronter les enjeux de l'avenir ? Ce qui l'attend est encore bien plus difficile que ce qu'elle a vécu. Cette nouvelle perspective risque bien de compromettre le front commun actuel et de remettre en cause ce qui le fonde. Par exemple, la lutte pour les bas salaires, pourra-t-elle se réaliser sans grignoter les plus hauts et remettre ainsi en cause l'unité de la FEDE ? La sauvegarde de cette unité aura son prix : dépasser les intérêts corporatifs et élever le niveau des objectifs, en particulier celui de la défense de services publics de qualité pour le bien de la population.

La nouvelle gestion publique, qui implique la refonte des bases légales du statut du personnel, sont les nouveaux défis qui se posent à la FEDE, en plus de l'austérité qui continue... C'est dans cette phase, d'un futur très proche, que la FEDE devra conjuguer ses objectifs de défense des intérêts du personnel et du maintien d'un service public de qualité.

Comme partout dans le monde, elle sera confrontée « aux tentatives de réduction du rôle de l'État dans la régulation de la société, aux suppressions des protections sociales, aux démantèlements des garanties collectives, à la transformation des citoyens en clients et les services à la population en entreprises de services, au remplacement de la notion de bien commun par celle de liberté de commerce, à la réorientation des ressources affectées aux prestations publiques pour les dédier à l'amélioration des conditions-cadres favorisant le libre développement de la marchandise et du gain, au transfert des charges publiques sur les chômeurs, les pauvres, les assurés sociaux et les retraités»¹.

La FEDE devra définir son rôle et sa place dans l'ensemble des mouvements sociaux qui luttent aujourd'hui pour le maintien du rôle régulateur de l'État. Elle devra une nouvelle fois dépasser ses frontières devenues interprofessionnelles pour s'allier à d'autres forces et mouvements sociaux qui luttent pour les mêmes objectifs. Elle devra surtout être à l'écoute de la population pour laquelle les fonctionnaires qui composent la FEDE travaillent.

Bernard Carrel

¹ Le Courrier du 28.11.1996.



À partir d'ici, vous pouvez découvrir l'histoire récente de la FEDE.

1997-2000 :

C'est donc entre 1997 et 2000 qu'ont été posées les bases qui assureront les succès de la FEDE dès le tournant des années 2000. Félicien Morel, le responsable des finances au sein du gouvernement, a l'habitude de convoquer la FEDE pour l'informer des décisions du Conseil d'État. Dès son arrivée au sein de la FEDE, Jean Queloz est l'interlocuteur principal.

Entre 1997 et 2000, le canton de Fribourg connaît une mauvaise situation financière. Des mesures d'économies sont décidées. La FEDE est consultée : elle accepte de ne pas combattre ces dernières et fait sa part d'efforts pour l'amélioration de la situation cantonale.

Avec la contribution de la BNS, le canton retrouve une situation financière saine. Les tensions exprimées par Jean Queloz au milieu des années 1990 ont permis à la FEDE de progresser et de s'imposer comme partenaire fiable : le « travailler ensemble » entre la FEDE et l'État débute vraiment à cette époque.

1999-2004 :

Grâce à l'excellent état d'esprit de la faïtière, cette dernière est associée aux commissions paritaires en charge de mettre en place EVALFRI, qui sera un événement marquant pour toutes les collaboratrices et pour tous les collaborateurs de l'État, puisque le processus de revalorisation des salaires permettra à plus de 70 % du personnel de l'État de voir son salaire augmenter, et ceci, sans avoir à descendre dans la rue. La FEDE intègre aussi durant cette période le COPIL du New public management et de l'APE (analyse des prestations de l'État).

2000

Alors que Fribourg se trouvait dans les queues de classement intercantonal dans le domaine des salaires de son personnel, à partir de 2000, le statut du personnel de l'État a été régulièrement amélioré, pas à pas. Fribourg est l'un des seuls cantons à avoir réussi à faire progresser le statut de ses employées et de ses employés de manière significative durant les 20 dernières années. Toutes ces améliorations ont été obtenues grâce à un partenariat social qui privilégie les négociations et en mettant un point d'honneur à conserver un bon climat de travail pour les fonctionnaires, non seulement dans leurs relations avec l'État employeur, mais également sur les lieux de travail.

2001

Le Grand Conseil vote la Loi sur le personnel, qui entre en vigueur en 2003. La FEDE, par l'apport déterminant de Jean Queloz, participe à la mise en place de cette loi. Le Conseil d'État prend en considération les propositions faites par la FEDE, qui est parvenue à rendre cette loi progressiste. La LPers de 2003 a permis de gérer à satisfaction le travail des collaboratrices et des collaborateurs de l'État jusqu'à la mise en force de la nouvelle mouture de la LPers en janvier 2022.

Dans la loi de 2003, la FEDE était parvenue à obtenir le maintien des primes de fidélité pour les collaboratrices et les collaborateurs. Elles n'existaient plus sous cette appellation, mais



restaient intégrées dans la progression des salaires du personnel. Fribourg était le seul canton suisse à conserver ces primes de fidélité.

Depuis 2003, la FEDE n'a jamais cessé de travailler à la bonne application de la LPers et à l'amélioration constante des conditions de travail : meilleures conditions du travail de nuit, cinquième semaine de vacances, conservation des postes, refus des externalisations (par exemple, buanderie de Marsens), etc.

2001-2004

Mise au point de la méthode EVALFRI sur la base d'abacada. En 2014, on publie les 16 fonctions de référence. On cueille les fruits.

2005

Contribution de solidarité de 2 francs demandée au personnel pour permettre à la FEDE de travailler de manière efficace et professionnelle.

Discussions autour de la semaine de vacances supplémentaire.

2006

Discussions autour d'une semaine de vacances supplémentaire (sauf pour le personnel enseignant, pour qui la FEDE demande 2 unités de moins par semaine dès 50 ans).

2007

La FEDE peut compter, depuis 2007, sur la contribution de soutien du personnel de l'État. En 2007, création du secrétariat permanent de la FEDE et de la FOPIS avec deux postes à 50 % et un-e secrétaire administratif-ve.

2008

La demande d'une cinquième semaine de vacances fait son chemin.

2009

Négociation des conditions de travail.

1^{er} janvier : entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance du 9 décembre 2008. L'ensemble du personnel de moins de 60 ans bénéficie de trois jours supplémentaires de vacances. 24 nouveaux postes ont été créés pour introduire cette mesure et deux jours supplémentaires seront octroyés au 1^{er} janvier 2011.

Décharge de deux unités octroyée dès 50 ans pour le personnel enseignant.

2010

Après de longues discussions, le Conseil d'État a octroyé 10 % de compensation en temps pour les heures effectuées entre 23 heures et 6 heures du matin pour l'ensemble du personnel qui travaille la nuit, ce qui s'étend au-delà du minimum légal que demandait le personnel des deux réseaux de santé. Sans les erreurs stratégiques du SSP, le personnel aurait pu obtenir

plus. Cet épisode a marqué une rupture importante. La lutte syndicale doit-elle cesser lorsqu'un compromis acceptable a été trouvé ou se poursuivre jusqu'au bout, coûte que coûte ?

L'État de Fribourg avait pour habitude de compenser le travail de nuit de son personnel par une indemnité financière. Mais à la suite de la restructuration de l'HFR, en 2007, le personnel a changé de statut et s'est retrouvé soumis aux dispositions de la loi sur le travail. Or celle-ci impose que le travail de nuit soit compensé en temps, à raison de 10 % au minimum, entre 23 heures et 6 heures. En raison de l'équité de traitement, toute la fonction publique devait être logée à même enseigne. Le Conseil d'État avait alors posé sur la table une proposition très honnête comprenant le maintien de l'indemnité et une compensation en temps de 20 %, qui s'appliquait dès 20 heures. Pour les personnes concernées par le travail de nuit, dont la pénibilité n'a plus à être soulignée, le progrès était substantiel. Mais la désunion péjore l'efficacité et le résultat, un recours du SSP, réclamant un effet rétroactif, a eu raison de la bonne volonté du Conseil d'État.

La première étape du travail sur le nouveau projet de loi de la Caisse de pension conduit à une augmentation des cotisations. C'est le début de la longue saga de la Caisse de pension qui occupera la FEDE pendant les dix prochaines années.

2011

La FEDE se préoccupe de la thématique du climat de travail. Elle a organisé une journée portes ouvertes à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs de l'État pour donner aux participant-e-s la bonne attitude face à un comportement indélicat ou inadéquat d'un collègue ou d'un supérieur hiérarchique.

2012

Cours : comment se faire respecter sur le lieu de travail?

Nouvelle loi sur la caisse de pension au 1^{er} janvier 2012.

2013

L'Assemblée des délégué-e-s de la FEDE accepte de ne pas combattre les mesures d'économie du Gouvernement, même si personne ne comprend leurs raisons. Rétrospectivement, il apparaît aujourd'hui tout à fait évident, et encore plus après la publication du très médiocre livre d'entretiens avec Georges Godel, que ces mesures avaient pour but essentiel pour ce dernier de marquer son territoire.

C'est pourquoi, au mois de juin, la FEDE appelle à une manifestation pour marquer le mécontentement et l'incompréhension de l'introduction de ces mesures d'économie alors que le Canton est assis sur une fortune de 750 millions de francs. Plus de 5'000 personnes répondent à l'appel pour ce qui constitue la plus grande manifestation de la Fonction publique fribourgeoise.

Dans ce contexte, la FEDE avait tout mis en œuvre pour limiter la casse, en proposant, après l'abandon du palier pour l'année 2014, qu'en 2015 et 2016 le palier soit simplement décalé en juillet, permettant ainsi aux collaboratrices et aux collaborateurs de ne pas perdre leur

progression salariale pour tout le reste de leur carrière et à l'État d'économiser sur les six premiers mois de l'année pendant ces deux années.

L'Assemblée des délégué-e-s avait accepté ces mesures d'économie en exigeant qu'une fois terminée, elles soient compensées. Ce qui fut le cas – voir tout au fond du document.

2014

Les discussions ont principalement été occupées par les mesures d'économie dans le secteur de l'enseignement. La FEDE a permis que le Conseil d'État renonce à pratiquement toutes ses mesures structurelles.

Santé et sécurité au travail : le Conseil d'État a accepté la création d'une commission paritaire dont la tâche sera de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif relatif à la santé et à la sécurité au travail. La FEDE devrait pouvoir dispenser une formation de sensibilisation au harcèlement et aux conflits. Le projet a été repris par des formateurs spécialisés.

2016

Malgré la conjoncture économique compliquée, la FEDE tire un bilan positif de l'année 2016 : une partie des salaires a été augmentée, un dispositif anti-harcèlement a été mis en place, 89 nouveaux postes ont été créés, 126 EPT ont été régularisés.

À la suite de la manifestation du 26 juin 2015 qui avait réuni 1000 personnes à Fribourg, et après avoir entendu les représentants des enseignants à de nombreuses reprises, le Conseil d'État a pris la mesure du malaise qui régnait et a décidé de mettre entre parenthèses une partie de ses mesures d'économie en plaçant l'élève au centre des débats.

La FEDE a aussi lancé sa campagne pour la défense de l'hôpital public dans le cadre de la manifestation, pour contrer les velléités de privatisation au sein du HFR.

À la fin de l'année 2016, un nouveau sujet chaud arrive sur la table : l'ECAB veut faire sortir son personnel de la fonction public. La FEDE lance un référendum contre la loi sur l'ECAB en décembre, avec 9500 signatures, alors que 6000 suffisaient.

2017

Le 21 mai 2017, la FEDE perd d'un cheveu devant le peuple au sujet de l'ECAB. *La Liberté* écrit : « Les Fribourgeois ont dit oui à la loi révisée sur l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments (Ecalex). Le résultat est resté longtemps indécis, mais le oui l'a finalement emporté (52,95 % des voix). » C'est une défaite au double visage. Si la FEDE regrette bien sûr la défaite, elle ne peut que constater que le vote exprime un fort soutien de la population au service public. À partir du 21 mai 2017, il devient évident que si l'État veut essayer de sortir le personnel de la LPers, il se fera laminer en votation.

Dans la longue série des actes de défiance de l'État vis-à-vis de son personnel, le Grand Conseil a décidé de priver le personnel soignant de son droit de grève.

« Compliciter le travail des associations de personnel est-il la vraie urgence du Conseil d'État ? » s'interroge la FEDE dans une communication au personnel. Le Conseil d'État vient

de décider de censurer les publications envoyées par la FEDE au personnel de l'État. « Pendant ce temps, la situation de l'Hôpital cantonal est de plus en plus inquiétante, sans qu'on perçoive l'action du gouvernement. On s'interroge sur le sens des priorités de nos autorités. » Sous la férule de l'autoproclamé « homme fort » du Gouvernement fribourgeois, Georges Godel, le Conseil d'État vire dans un autoritarisme tout à fait douteux.

À l'automne, la FEDE organise ses premiers États généraux des services publics.

2018

Effet ECALEX ? Retrait de la motion Bapst-Wüthrich qui demandait la sortie de la LPers pour le personnel des soins.

Le 20 septembre, à l'appel de la FEDE et des syndicats, les collaboratrices et les collaborateurs de la fonction publique se mobilisent pour faire entendre leurs légitimes préoccupations sur l'avenir de leur caisse de pension. Ils sont plus de 1500 à faire entendre leur voix. Le dossier de la caisse de pension s'impose comme le leitmotiv des années 2018 à 2021.

2019-2021

Les années 2019 à 2021 sont occupées essentiellement par la défense du statut du personnel des soins, par les consultations sur la nouvelle LPers et par les négociations sur la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'État de Fribourg (CPPEF) dans laquelle la FEDE s'engage corps et âme.

Les options stratégiques de la FEDE ont parfois étonné, mais la FEDE a montré dans cet épisode le bien-fondé de la négociation. Après un travail de longue haleine, elle est parvenue à faire passer l'investissement de l'État dans la réforme de 300 millions, chiffres que Georges Godel se vantait de ne pas vouloir dépasser, à près d'un milliard, sur 30 ans. La FEDE a toujours dit que, bien sûr, elle aurait aimé obtenir plus, mais que cette solution était réaliste dans un canton dont le Conseil d'État, le Grand Conseil et la majorité de la population est de droite. La population fribourgeoise a en tout cas accepté ce compromis à 69,8 % des voix en faveur de la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'État de Fribourg (CPPEF).

Pour résumer les succès des deux dernières décennies :

- Augmentations salariales
 - Adaptations au renchérissement
 - 2011 + 0.3 %
- Adaptations réelles
 - 2010 + 0.5 %
 - 2011 + 0.4 %
 - 2012 + 0.5 %
 - 2017 + 0.4 %
 - 2018 + 0.3 %
 - 2020 + 0.3 %.
- Une semaine de vacances supplémentaire
- Compensation du travail de nuit de 15 % pour les heures entre 23 heures et 6 heures du matin



- Augmentations salariales grâce à EVALFRI pour les principales professions (enseignement police soins)
- Adaptation à la hausse de plusieurs indemnités
- Le congé parental
- Le retrait des mesures d'économie dans l'enseignement
- Reconnaissance de la pénibilité dans le nouveau projet de loi
- Proposition d'amélioration de la santé des collaboratrices et des collaborateurs dans le cadre de la politique RH
- Nouveaux éléments du dispositif de lutte contre le harcèlement
- Maintien du statut de droit public pour les hôpitaux